

Maison des sapeurs-pompiers

32 rue Bréguet
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18
Fax : 01 49 23 18 19
www.pompiers.fr

GA/GB n°2021/1790

Le Président

A

Monsieur Alain THIRION
Préfet
Directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises
Ministère de l'intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Paris, le 2 novembre 2021

Monsieur le Préfet, *cher Alain,*

Après le Sénat le 26 octobre, l'Assemblée nationale adoptera définitivement la proposition de loi du député Fabien Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels le 16 novembre prochain.

Ce texte modernise profondément le cadre de missions des 253 000 sapeurs-pompiers en faisant clairement des secours et soins d'urgence aux personnes dans les territoires leur cœur de métier.

Il concrétise dans la loi l'important travail initié par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), en sa qualité de tête de réseau des SDIS, afin d'une part, de réduire les sollicitations à faible technicité des sapeurs-pompiers hors du cadre de l'urgence et, d'autre part, de valoriser et renforcer la technicité des sapeurs-pompiers au profit de la population.

Cette démarche doit simultanément conduire à juguler l'accroissement de la pression opérationnelle des services d'incendie et de secours (SIS), leur permettre de recouvrer le contrôle de leurs moyens, faire reconnaître la réalité de leurs missions par les acteurs de la chaîne préhospitalière et redonner du sens au métier de sapeur-pompier.

Ces différents objectifs stratégiques, auxquels s'ajoute le chantier réglementaire de renforcement de l'attractivité de la filière des services de santé et de secours médical (SSSM) lancé à votre initiative, me semblent rendre aujourd'hui opportun un renforcement du pôle santé de la DGSCGC.

En particulier, son élargissement à un cadre de santé serait de nature à lui permettre d'intégrer la composante infirmière, principale composante métier des services de santé et de secours médical (SSSM) des SIS sur le plan quantitatif, et ainsi de refléter la pluralité de leurs expertises professionnelles.


Elle aurait également pour avantages de renforcer les capacités de la direction générale en matière de pilotage de la politique de secours d'urgence aux personnes, de structuration de la dimension paramédicale de la réponse opérationnelle et de modernisation du référentiel métier et du dispositif de formation des sapeurs-pompiers.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette requête et reste à votre disposition pour toute précision complémentaire éventuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Notre service de Secours est un outil majeur dans de nombreux dossiers. Il nous faut "cerner" mieux et plus que jamais l'ensemble des capabilités qui nous permettent d'évaluer, d'œuvrer et de bâtir l'avenir.


Grégory ALLIONE


A. Heis